

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2021

Date de la convocation	19 février 2021
Participants	MAROT Vincent BERNARD Grégory GUERY Christophe MOINE Chloé POIDEVIN Matthieu DOUTEAU François BONNIN Luc FASILLEAU Elise JEREZ Céline NICOLAS Franck POUSSET François HUYGHE Audrey GROLEAU Chantal CORNUAU Henri
Excusés	NICOLAS Franck donne pouvoir à BERNARD Grégory
Absents	MOINE Chloé
Secrétaire de séance	DOUTEAU François Arrivé de Céline JEREZ à 20H44 Arrivé de Grégory BERNARD à 20H44
Ordre du jour	<p>Délibération : CSC – signature convention épicerie solidaire</p> <p>Délibération : Logement communal – fixation montant loyer 46 rue Saint Pierre.</p> <p>Délibération : Budget Principal : Affectation du résultat</p> <p>Délibération : Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2020</p> <p>Délibération : Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2020</p> <p>Délibération : Budget Principal : Vote du Budget 2021</p> <p>Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes : Affectation du résultat</p> <p>Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes : Approbation du Compte Administratif 2020</p> <p>Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes : Approbation du Compte de Gestion 2020</p> <p>Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes : Vote du budget 2021</p> <p>Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes 2: Affectation du résultat</p> <p>Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes 2: Approbation du Compte Administratif 2020</p> <p>Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes 2: Approbation du Compte de Gestion 2020</p> <p>Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes 2 : Vote du budget 2021</p> <p><u>Délibération ajoutée après séance de Conseil :</u></p> <p>Délibération : Plan de financement DETR-CITY STADE</p> <p>Délibération : Vente Lot N°6 Lotissement Les Grands Chênes2</p>

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2021

Approbation du Conseil Municipal du 15/01/2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2021

DEL 2021-04 Epicerie solidaire de Cerizay- Autorisation signature de la convention

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention signée entre la commune et l'association POINT DE MIRE de Cerizay est arrivée à échéance au 31/12/2020, qu'il s'avère nécessaire de reconduire le projet et qu'une nouvelle convention doit être signée pour l'année 2021,

La demande de participation à la Commune de Brétignolles à hauteur de 1,83 € par habitant, les conditions de fonctionnement restent inchangées.

Après débat, le Conseil Municipal :

- Accepte la participation de la commune à hauteur de 1,83 € par habitant pour l'année 2021, Autorise M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs au dossier

DEL 2021-05 Logement communal – Fixation du loyer du logement Sis 46 Rue Saint Pierre

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de la commission logement.

Compte-tenu des travaux qui seront effectués dans le logement communal du 46 Rue Saint Pierre, la proposition est faite d'augmenter le loyer à 350 € par mois.

Le montant du loyer actuel est d'environ 321€ euros par mois.

La législation en vigueur nous octroie le droit d'augmenter le montant du loyer de 15% maximum si le coût total des travaux représente à minima 50% de l'annuité de loyer versée (soit ici un loyer maximum de 369 € par mois)

Après échange avec le CM, et sur proposition de la commission logement, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer pour ce logement à 350 euros par mois.

Après débat et à l'unanimité le loyer du logement situé au 46 Rue Saint Pierre est fixé à 350€ par mois.

DEL 2021-06 Budget principal : Affectation du résultat

Après débat, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 294 688.44€ à l'article R 002
- Affectation du déficit d'investissement de 28 050.45€ à l'article D 001

DEL 2021-07 Budget principal : Approbation du Compte administratif 2020

Hors de la présence de Monsieur MAROT Vincent, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame JEREZ Céline, 1^{ère} Adjointe présente de manière détaillée les différentes rubriques du compte administratif. Celui-ci peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2020	362 272.35 €	Dépenses 2020	86 227.54 €
Recettes 2020	400 980.16€	Recettes 2020	74 628.52 €
Résultat de l'exercice 2020	38 707.81 €	Résultat de l'exercice 2020	- 11 599.002€ €
Résultat 2019 reporté	284 031.08 €	Résultat 2019 reporté	- 16 451.43€
Résultat de clôture 2020	322 738.89 €	Résultat de clôture 2020	- 28 050.45 €

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

DEL 2021-08 Budget principal : Approbation du Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 2021-09 Budget principal : Vote du budget 2021

Monsieur le Maire, présente le budget prévisionnel 2021 de la commune.

Après débat, le Conseil Municipal, avec voix contre, voix pour et abstentions, adopte le budget 2021 de la commune équilibrée en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 685 088.44 €
- En investissement à 441 050.45 €

DEL 2021-10 Budget Annexe Lot.Les Grands Chênes: Affectation du résultat

Après débat, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation du déficit fonctionnement de 1398.80€ à l'article D 002
- Affectation du déficit d'investissement de 12 948.10€ à l'article D 001

DEL 2021-11 Budget Annexe Lot.Les Grands Chênes: Approbation compte administratif 2020

Hors de la présence de Monsieur MAROT Vincent, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame JEREZ, 1^{ère} Adjointe présente de manière détaillée les différentes rubriques du compte administratif. Celui-ci peut se résumer ainsi :

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2020	-1398.80 €	Résultat de l'exercice 2020	-12948.10 €
Résultat de clôture 2020	-1398.80 €	Résultat de clôture 2020	-12948.10 €

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité des membres présents, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 concernant le budget « Lotissement Les Grands Chênes » définitivement closes et les crédits annulés.

DEL 2021-12 Budget Annexe Lot.Les Grands Chênes: Approbation compte de gestion 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion est établi par le Receveur à la clôture de l'exercice 2020

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du budget « Lotissement les Grands Chênes », dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 2021-13 Budget Annexe Lot.Les Grands Chênes: Vote du budget 2021

Monsieur le Maire, présente le budget prévisionnel 2021 du Lotissement Les Grands Chênes.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2021 du lotissement Les Grands Chênes équilibré en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 14 346.90€
- En investissement à 12 948.10€

DEL 2021-14 Budget Annexe Lot.Les Grands Chênes 2: Affectation du résultat

Après débat, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation du déficit fonctionnement de 16 573.06€ à l'article D 002
- Affectation du déficit d'investissement de 62 274.65€ à l'article D 001

Hors de la présence de Monsieur MAROT Vincent, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame JEREZ Céline, 1^{ère} Adjointe présente de manière détaillée les différentes rubriques du compte administratif. Celui-ci peut se résumer ainsi :

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2020	91 850.91 €	Dépenses 2020	82 935.85€
Recettes 2020	91 850.91 €	Recettes 2020	91 850.91 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	Résultat de l'exercice 2020	8915.06€
Résultat de clôture 2019	-16 573.06€	Résultat de clôture 2019	-71 189.71€
Résultat de clôture 2020	-16 573.06€	Résultat de clôture 2020	- 62 274.65€

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité des membres présents, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 concernant le budget « Lotissement Les Grands Chênes 2 » définitivement closes et les crédits annulés.

DEL 2021-16 Budget Annexe Lot.Les Grands Chênes 2: Approbation compte de gestion 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion est établi par le Receveur à la clôture de l'exercice 2020

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du budget « Lotissement les Grands Chênes 2 », dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 2021-17 Budget Annexe Lot.Les Grands Chênes 2: Vote du budget 2021

Monsieur le Maire, présente le budget prévisionnel 2021 du Lotissement Les Grands Chênes.2

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2021 du lotissement Les Grands Chênes 2 équilibré en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 78 847.71€
- En investissement à 99 549.30€

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2021

DEL 2021-18 DETR 2021- Plan de financement – CITY STADE

Vu la circulaire du 15 février 2021 de la Préfecture des Deux-Sèvres
Vu la délibération du 18 décembre N°2020-70 pour la signature des devis
Vu la délibération du 15 janvier 2021 N° 2021-02 demande de subvention DETR

Monsieur le Maire informe comme évoqué dans la délibération N°2021-02 du 15 janvier 2021, que le projet est éligible à la DETR. et qu'il a été oublié d'intégrer le plan de financement.

Une information importante, la nouvelle circulaire de 2021 prévoit un taux d'intervention compris entre 20 et 40% du coût HT de la dépense subventionnable au lieu des 30% évoqués dans la délibération du 15 janvier 2021 N°2021-02.

Dit que pour faire faire cette demande de subvention, il faut voter un plan de financement et en valider son taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le taux de financement à 40% au lieu de 30%
- d'approuver le plan de financement suivant :

Désignation	Coût des travaux		Plan de financement	
Aménagement du stade :	Réalisation de la plateforme en enrobé	11 679.50 €	DETR 40 %	15 871.80 €
	Terrain multisports	28 000.00 €	Agglo2b FDC	11 903.85 €
CITY STADE			Autofinancement HT	11 903.85 €
	Total HT	39 679.50 €	Total HT	39 679.50 €
	TVA	7 935.90 €		
	Total TTC	47 615.40 €		

- de solliciter l'attribution de la subvention au titre de la D.E.T.R. 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération,
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

DEL 2021-19 Lotissement Les Grands Chênes 2 - Vente Lot N°6 – Monsieur HAY Antonin et Madame BRERION Tiffany

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la demande Monsieur HAY Antonin et Madame BREBION Tiffany domicilié 7 place du Renard 79700 Mauléon, concernant l'achat du lot n°6 du lotissement les Grands Chênes de la tranche N°2 parcelle d'une superficie de 1373m² et cadastrée AM 200.

Monsieur le maire rappelle que le prix de la parcelle a été fixé à 24 TTC en sa délibération n°2017-45 du conseil municipal du 7 avril 2017.

Vu la réforme de la fiscalité immobilière qui impose la TVA sur la marge pour les ventes de terrains des lotissements réalisées après la date du 9 mars 2010. Il convient donc de faire apparaître le montant de la TVA sur marge.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DONNE son accord à l'unanimité pour la vente du lot n°6 cadastré AM 200, superficie de 1373M² à Monsieur HAY Antonin et Madame BREBION Tiffany domicilié 7 place du Renard 79700 Mauléon, au prix de 24€ TTC le mètre carré soit :

- 24€ x 1373m² = 32 952€ TTC dont une TVA sur marge de 5 176.21€

DIT que la vente sera régularisée par acte notarié

AUTORISE Monsieur le maire, à défaut un adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que toutes les pièces relatives à cette transaction.

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2021

Monsieur le Maire propose de clôturer le Conseil Municipal sauf si quelqu'un souhaite évoquer un sujet précis :

Info. SIEDS : il va y avoir les installations des compteurs électrique Linky à partir d'avril 2025 jusqu'à la fin de l'année 2025 sur notre Commune. La pose d'un compteur Linky n'est pas obligatoire mais fortement conseillé et les anciens compteurs qui devront être changés pour une raison ou pour une autre, le seront par un compteur Linky. L'opération de changement est totalement gratuite.

Séance levée à 22H15